

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN ENTREPRISE

Affichage obligatoire en entreprise



L'employeur a une obligation légale d'information de ses salariés, cette obligation prenant parfois la forme d'affichage. Certaines obligations sont communes à l'ensemble des entreprises alors que d'autres sont liées à la taille de l'entreprise.

Prévention des risques professionnels



L'employeur a une obligation légale d'information de ses salariés, cette obligation prenant parfois la forme d'affichages. Certaines obligations sont communes à l'ensemble des entreprises alors que d'autres sont liées à la taille de l'entreprise.

[Pour en savoir plus, téléchargez notre livret !](#)

Pour la communication par voie d'affichage, nous vous proposons **un panneau regroupant toutes les informations obligatoires à afficher en entreprise.**

Ce document est disponible :

- [En 1 affiche format A3](#)
- [En 2 volets format A4 à assembler pour ceux qui ne pourraient pas imprimer sur du A3](#)

Une fois l’affiche imprimée, il vous suffit de la **compléter avec les informations concernant votre entreprise.**



Crédits photos :

Date d'édition :